Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date : 2026.09.21 12:14:31 +02'00'

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 059-215901398-20260914-DEL140926_Q9-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DST/14-09-2026/Q9

Date de convocation : 8 septembre 2026

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme TRIOUX Sandrine, M. BONIFACE Didier, Mme THUILLEZ Martine, M. RIQUET Alain, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, Adjoints au Maire ; M. CHMIELEWSKI Dominique, Mme DRON Francine, M. MARIN Yves, Mme LECOU Karine, Mme LEMAIRE Maria, M. DECALION Ismaël, Mme DEMADE Betty, Mme LESECQUE Aurélia, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, Mme DHAUSSY Bérangère, M. BAUDOUX Aurélien, Mme FROMONT Virginie, M. DHAUSSY Brandon, M. COLLIN Denis Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration :
M. DEVIENNE Marc : procuration à M. CHMIELEWSKI Dominique
M. CATENNE Patrice : procuration à Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie
Mme NAVEZ Patricia : procuration à M. POULAIN Bernard
M. LEFEBVRE Jérôme : procuration à Mme DRON Francine
Mme DENIZON Violenne : procuration à Mme MATON Audrey
Mme DISDIER Mélanie : procuration à M. DHAUSSY Brandon
Mme LEFEBVRE Brigitte : procuration à M. COLLIN Denis

Membre absent :
Mme CHATELAIN Nathalie

Est désigné secrétaire de séance : M. BAUDOUX Aurélien

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRATUITE DU TERRAIN ANNEXE DU COMPLEXE SPORTIF LOUIS SANDRAS AU PROFIT DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS-DE-FRANCE ET DU DISTRICT ESCAUT DE FOOTBALL - APPROBATION

Monsieur Aurélien BAUDOUX, Conseiller Municipal, expose :

La Commune de Caudry est propriétaire et gestionnaire du complexe sportif Louis Sandras, qui regroupe différents équipements destinés à diverses pratiques sportives.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260914-DEL140926_Q9-DE

Pour la pratique du football, le complexe comprend notamment plusieurs terrains de football, des vestiaires, une tribune, un club-house ainsi que des espaces et équipements nécessaires à l'accueil des sportifs et du public.

Dans le cadre du projet de réhabilitation des vestiaires du complexe sportif Louis Sandras, la Commune de Caudry a bénéficié d'une participation financière de la Fédération Française de Football, au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), à hauteur de 30 000,00 €.
Cette participation s'inscrit dans le cadre du soutien apporté au développement et à l'amélioration des équipements nécessaires à la pratique du football.

Dans le prolongement de ce partenariat et afin de permettre à la Ligue de Football des Hauts-de-France et au District Escaut de Football d'organiser leurs activités et manifestations sportives dans des conditions adaptées, il est proposé de formaliser les conditions de mise à disposition du terrain annexe référencé sous le n° NNI 591390102 du complexe sportif Louis Sandras.

La mise à disposition porte notamment sur le terrain « annexe » référencé sous le n° NNI 591390102 et ses abords, le club-house, l'éclairage, les vestiaires ainsi que le parking habituellement utilisé lors des manifestations organisées sur le terrain.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et pour une durée de quatre saisons sportives soit de la saison 2026-2027 à la saison 2029-2030.

La convention précise également les obligations respectives des parties, notamment en matière d'entretien, de nettoyage, de maintenance et de fonctionnement des équipements.
Il convient toutefois de préciser que la présente convention fixe les conditions générales de mise à disposition du terrain et des équipements nécessaires à son utilisation et ne vaut pas autorisation automatique pour l'organisation de chacune des manifestations envisagées.

En effet, les manifestations susceptibles d'être organisées peuvent nécessiter l'utilisation simultanée de plusieurs équipements du complexe sportif Louis Sandras.

À ce titre, chaque demande de manifestation devra être préalablement soumise à l'approbation de la Commune de Caudry, afin de permettre à celle-ci de vérifier la disponibilité des équipements sollicités et la compatibilité de la manifestation avec les autres activités ou manifestations programmées au sein du complexe.

Il convient dès lors que le Conseil municipal se prononce sur l'approbation du projet de convention ci-annexé.

Monsieur BAUDOUX propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite du terrain « annexe », référencé sous le n° NNI 591390102, du complexe sportif Louis Sandras au profit de la Ligue de Football des Hauts-de-France et du District Escaut de Football (cf projet ci-annexé) ;

- Préciser que la mise à disposition du terrain et des équipements définis dans la convention est consentie à titre gratuit, conformément aux conditions qui y sont définies ;

- Préciser que tout projet de manifestation dans le cadre de la présente convention devra faire l'objet d'une demande et d'une approbation préalable de la Commune de Caudry ;

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260914-DEL140926_Q9-DE

- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout avenant, acte ou document nécessaire à sa mise en œuvre et à son exécution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Frédéric BRICOUT

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Le secrétaire de séance,

Aurélien BAUDOUX

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR
TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
18 SEP. 2026

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL140926_Q9**
Objet :	**Convention de mise à disposition gratuite du terrain annexe du complexe sportif Louis Sandras au profit de la ligue de football des Hauts-de-France et du district Escaut de football ? Approbation**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-14 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	059-215901398-20260914-DEL140926_Q9-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB_140926_Q9.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20260914-DEL140926_Q9-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.1 Mo
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : Annexe_Q9.pdf Nom métier : 99_SE-059-215901398-20260914-DEL140926_Q9-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	124.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 septembre 2026 à 15h50min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 septembre 2026 à 15h50min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 septembre 2026 à 15h50min54s	Transmis au MI

Acquittement reçu	18 septembre 2026 à 15h51min13s	Reçu par le MI le 2026-09-18